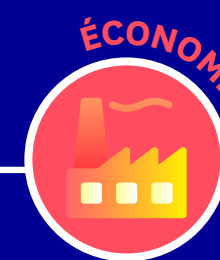


GUIDE DES AIDES AUX ACTEURS ÉCONOMIQUES ET TOURISTIQUES

CRISE COVID-19 | MAI 2020



GRAND CHAMBÉRY
ALPES TOURISME
— Bauges – Challes-les-Eaux – Chambéry —

DE LA CRISE SANITAIRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

APPARITION DE L'ÉPIDÉMIE EN CHINE

décembre 2019



MESURES SANITAIRES POUR ENDIGUER SA PROPAGATION

23 janvier 2020 : mise en quarantaine de la province de Hubei en Chine



Choc externe initial

Choc d'offre



Contraintes sur l'approvisionnement des entreprises en consommations intermédiaires

↳ Baisse de la production



Choc de demande



↳ Baisse de la demande extérieure impliquant une baisse des exportations (luxe, tourisme, etc.)

PROPAGATION DE L'ÉPIDÉMIE EN EUROPE

février 2020



MESURES SANITAIRES POUR ENDIGUER SA PROPAGATION

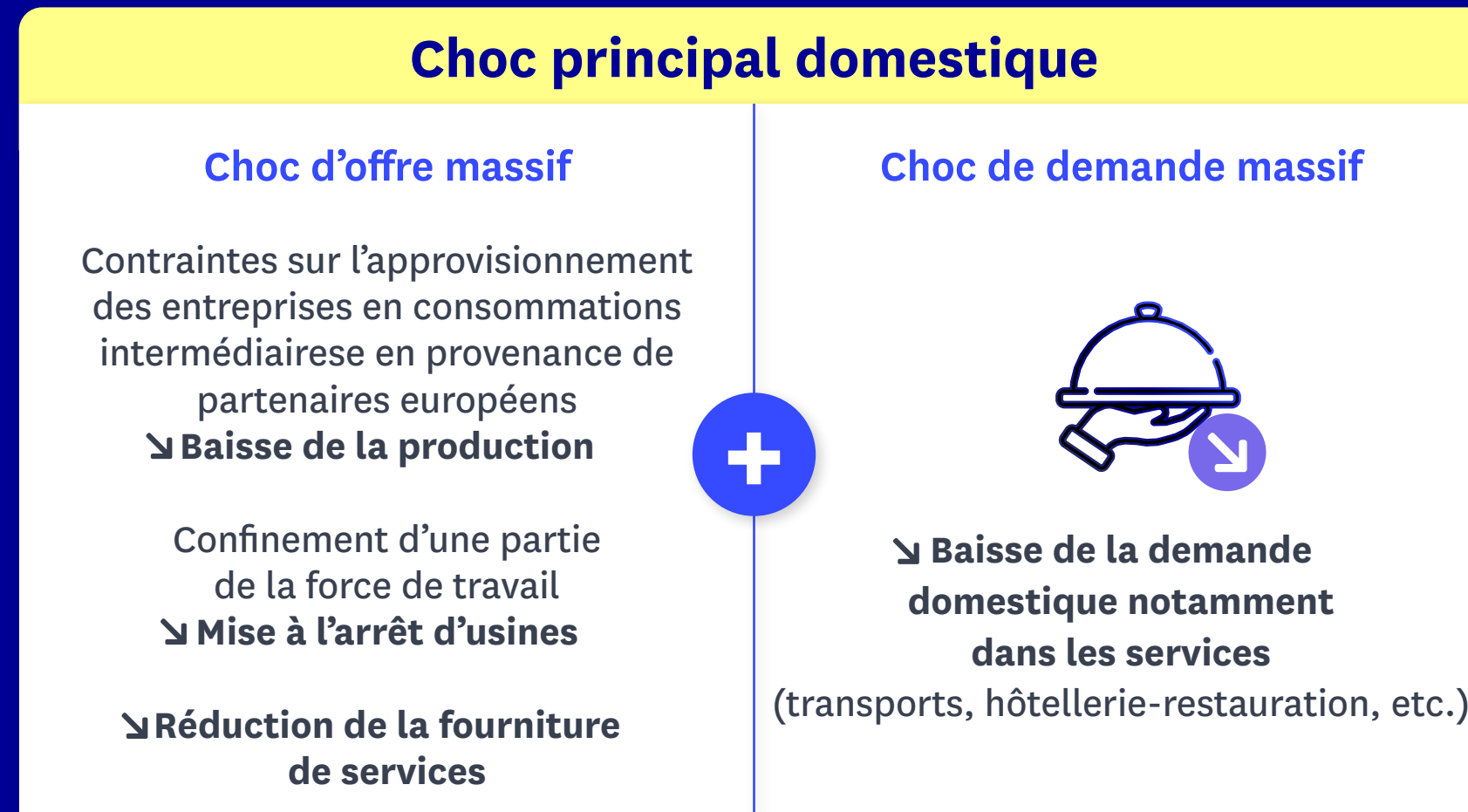
24 février 2020 : premières mesures sanitaires prises en Italie

17 mars 2020 : début de la période de confinement en France

Comment la crise sanitaire se propage à l'économie européenne

DE LA CRISE SANITAIRE À LA CRISE ÉCONOMIQUE

**Comment
la crise
sanitaire
se propage
à l'économie
européenne**



MESURES DE SOUTIEN MIS EN PLACE PAR LES POUVOIR PUBLICS

FONDS D'URGENCE ET DE SOLIDARITÉ

PRÊTS ET AVANCES REMBOURSABLES

MESURES D'ALLÈGEMENT DE CHARGES

POUR L'ÉCONOMIE



POUR LE TOURISME



01

Fonds national de solidarité



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Mise en place d'un fonds national de solidarité pour aider les petites entreprises les plus touchées par la crise et garantir une rémunération d'urgence aux professionnels sinistrés par l'arrêt total de leur activité

BÉNÉFICIAIRES

1/ TPE (0 à 20 salariés compris), indépendants, micro-entrepreneurs, professions libérales et associations à caractère économique réalisant un CA < 2M€ ainsi qu'un bénéfice annuel imposable < à 60K€ et répondant aux critères fixés par Décret
+ Hôtels, cafés, restaurants, entreprises du secteur du tourisme, de l'événementiel, du sport et de la culture au-delà du mois de mai. Conditions d'accès élargies à ces entreprises jusqu'à 20 salariés et un CA de 2M€.

2/ Agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), les artistes-auteurs, et les entreprises en redressement judiciaire et celles en procédure de sauvegarde

MODALITÉS D'APPLICATION

Le Fonds national de solidarité se décline en 2 volets :

- **Volet 1** : octroi d'une indemnité de 1 500 € (ou = perte de CA si < à 1500 €),
- **Volet 2** : aide complémentaire forfaitaire jusqu'à 10 000 € pour les situations les plus difficiles, pour éviter la faillite au cas par cas. Elles doivent également avoir bénéficié du volet 1 du fonds de solidarité, et employer au moins un salarié en CDD ou CDI,

Conditions à présenter de difficultés de disponibilité d'actif et de refus de prêt de trésorerie.

Fonds co doté Région – Banque Des Territoires : 16 M€ chacun (modalité de calcul : 2€ par habitant)

CONTACT

https://www.economie.gouv.fr/files/files/PDF/2020/DP-Fonds_de_solidarite.pdf

0 805 38 38 69

02

Fonds régional d'urgence Tourisme et Hébergement

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

GRAND
CHAMBÉRY
l'agglomération

Chambéry



ATTENTION :
DATE LIMITE 30 JUIN 2020
POUR DÉPÔT DE DOSSIER !

Création d'un fonds d'urgence (dont 500K€ par Grand Chambéry et 300K€ par la Ville de Chambéry) visant à soulager la trésorerie des acteurs touristiques pendant 6 mois, et portant sur la prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements. Attribution d'une **subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 €** maximum par bénéficiaire

BÉNÉFICIAIRES

- Tout acteur touristique et d'hébergement si entreprise < **10 salariés et 1M€ de CA**, et associations
- SIREN / SIRET obligatoire, inscription au registre du commerce et des sociétés

Détail des activités éligibles en fin de diaporama (code NAF)

MODALITÉS D'APPLICATION

Justifier d'une perte de CA > à 20 % du 1^{er} mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente

CONTACT

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco>

0 805 38 38 69

03

Fonds d'urgence Tourisme Grand Chambéry



Le Fonds d'urgence tourisme de Grand Chambéry consiste en une **aide directe aux acteurs du tourisme** pour compensation de perte de chiffre d'affaires dû à la crise du Covid 19, et qui ne pourraient pas bénéficier des aides régionales et communales existantes sous réserve d'éligibilité. Cette aide est plafonnée à **4 000 euros maximum** par bénéficiaire.

BÉNÉFICIAIRES

Les bénéficiaires devront justifier d'une **activité touristique significative sur le territoire.**

- Entreprises de moins de 20 salariés
- SCI
- Associations
- Particuliers œuvrant pour le tourisme

MODALITÉS D'APPLICATION

Justifier d'une perte de CA > à 20 % du 1^{er} mars 2020 au 31 mai 2020 par rapport à la même période de l'année précédente

CONTACT

Fanny Bouet, Grand Chambéry Alpes Tourisme
aide.tourisme@grandchambery.fr

04 79 33 81 64



04

Dispositif d'aide aux commerces alimentaires et aux buralistes à l'acquisition de plaques de protection de type plexiglass

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Subvention de 500 € maximum.
Elle s'adresse aux entreprises de moins de 10 salariés

BÉNÉFICIAIRES

Micro entreprise/TPE (Très Petite Entreprise) sous conditions, effectif < 10 salariés et CA annuel < 1M€

MODALITÉS D'APPLICATION

Subvention forfaitaire de 500 € maximum pour la fourniture et la pose d'un dispositif de protection par établissement.

CONTACT

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco>
0 805 38 38 69



05

Fonds régional d'urgence Évènementiel

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Création d'un fonds d'urgence visant à soulager la trésorerie pendant 6 mois. **Subvention forfaitaire d'un montant de 5 000 € maximum** par bénéficiaire

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du secteur événementiel, entreprises de moins de 10 salariés et portant sur la prise en compte du capital d'emprunts déjà contractés pour financer des investissements et/ou sur des dépenses d'investissements réalisées après le 1^{er} janvier 2019 sans emprunts et restés à la charge de l'entreprise.

MODALITÉS D'APPLICATION

Justifier d'une perte de CA > à 50 % du 1^{er} mars 2020 jusqu'à la date de la demande par rapport à la même période de l'année précédente.

CONTACT

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco>

0 805 38 38 69



01

Prêt garanti par l'État



Prêt octroyé par une banque à une entreprise ou un professionnel grâce à la garantie apportée par l'Etat sur une partie très significative du prêt

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise de moins de 5000 salariés et réalisant un CA < 1,5Mards € en France.

MODALITÉS D'APPLICATION

Entreprise se rapproche d'un ou de plusieurs partenaires bancaires pour faire sa demande de prêt. Le montant ne doit pas dépasser 25% du CA ou 2 ans de masse salariale pour les entreprise en création ou innovantes.

CONTACT

plateforme attestation-pge.bpifrance.fr
pour obtenir identifiant, site www.bpifrance.fr

02

Prêt à taux zéro TPE et associations jusqu'à 20k€



Avance remboursable de 3 000 à 20 000€ par dossier, par un fonds co-alimenté dont 500K€ par Grand Chambéry, sans garantie du dirigeant et remboursable sur 4 ans avec différé de 18 mois

BÉNÉFICIAIRES

Tout type d'entreprises : sociétés, EI, micro-entrepreneurs, associations, coopératives...
Effectif < 20 salariés et CA ou total bilan < 2 M€
Seule contrainte : pas en difficulté avant crise (procédure collective).

MODALITÉS D'APPLICATION

Instruction du dispositif possible jusqu'au 31/12/2020, via les organismes partenaires de la Région : ADIE, Initiative France et France Active.
Pas de frais de gestion.

CONTACT

aide.economie@grandchambery.fr

XXXXXXXXXX



03

Prêt à taux zéro TPE, PME et association 10 à 100K€

La Région  Auvergne-Rhône-Alpes 

Prêt à taux 0 de 10 à 100K€ pour garantir le besoin en trésorerie afin d'honorer leurs charges, payer leurs salaires, en l'absence de recettes et d'activité

BÉNÉFICIAIRES

TPE, PME et associations ayant une activité économique et employant au moins 1 salarié, et qui répondent aux critères suivants :

- au moins 1 an,
- **disposant d'un bilan,**
- et qui rencontrent une **situation de fragilité temporaire** dans le contexte de crise sanitaire lié au covid-19 ou un **besoin de financement**

MODALITÉS D'APPLICATION

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Prêt à taux zéro et sans frais de dossier ;
- Montant : **De 10 K€ à 100 K€**. Son montant est au plus égal au montant des fonds propres de l'emprunteur. Pour un prêt d'un montant inférieur à 50 000 €, l'entreprise devra avoir des fonds propres positifs, mais pas nécessairement égal au montant du prêt
- Durée : 7 ans dont de 2 différé
- Accord et versement des fonds dans un délai de 10 jours
- Distribué par BPI France en lien avec les réseaux bancaires de proximité
- Le co-financement bancaire est systématiquement recherché

CONTACT

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco>

o 805 38 38 69



04

Prêt Artisan et Commerçant

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



bpi france



Mise en place d'un **prêt Artisan**. Possible élargissement aux commerçants ressortissants des **Chambres de commerce et d'industrie**

BÉNÉFICIAIRES

Commerçants, artisans et travailleurs indépendants

Détail des activités éligibles en fn de diaporama (code NAF)

CONTACT

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/aideEco>

o 805 38 38 69

MODALITÉS D'APPLICATION

- Eligibilité : prêt disponible pour les ressortissants CMA, en cours de déploiement pour ressortissants CCI
- Objet : création, transmission, reprise et développement (matériel, immatériel, commercial, process)
- Montant : de 3 000 à 20 000 € : représente 20 % des financements bancaires octroyés et débloqués,
- Durée : 5 ans dont possibilité de 1 an de franchise en capital,
- Distribution : par la Banque Populaire Auvergne Rhône Alpes et les 80 % restant en Prêt complémentaire à taux fixe possible par tout Etablissement Bancaire.
- Garantie : De la région et la Socama (société de caution mutuelle de la Banque Populaire) à hauteur de 50 % chacun



05

Prêt sans garantie PME / ETI

bpifrance

Prêt sans garantie sur 3 à 5 ans de 10K€ à 10M€ pour les PME et ETI (entreprise de taille intermédiaire) avec un différé important de remboursement pour garantir le besoin en trésorerie des entreprises liés à la situation conjoncturelle dans le cadre de dépenses :

- d'investissements immatériels (communication, de recrutement et de formation, coûts de mise aux normes ou de rénovation, notamment dans une démarche écoresponsable, etc),
- d'augmentation du besoin en fonds de roulement générée par le projet de développement,
- d'investissements corporels à faible valeur de gage (équipements, matériels, mobiliers, etc.)
- d'opérations de transmission (y compris croissance externe) : acquisition de fonds de commerce ou achat de titres permettant de devenir majoritaire à l'issue de l'opération

BÉNÉFICIAIRES

Toute entreprise, conditions consultables sur le site web de BPI France.
Y compris TPE et PME exerçant dans le secteur du tourisme, comprenant l'hébergement, la restauration, les loisirs, les voyages et transports touristiques, patrimoine, évènement, etc.

MODALITÉS D'APPLICATION

- Durée modulable de 2 à 10 ans, avec un différé d'amortissement possible sous conditions
- Montant du prêt est au plus égal au montant des fonds propres de l'emprunteur
- Partenariat financier sous conditions
- Échéances trimestrielles avec amortissement linéaire du capital
- Le bénéficiaire doit être en mesure de recevoir une aide d'Etat relevant du régime de « minimis »

CONTACT

<https://www.bpifrance.fr/>

0 969 370 240



01

Moratoire sur les loyers TPE



Moratoire sur les loyers de janvier à mai 2020

BÉNÉFICIAIRES

Entreprises de <10 salariés (TPE) hébergées dans les pépinières de Chambéry-Grand Lac économie

MODALITÉS D'APPLICATION

Prise de contact CGLE

CONTACT

<https://www.chambery-grandlac.fr/>

04 79 25 36 36

02

Suppression de l'adhésion partenariale acteurs du tourisme

GRAND CHAMBÉRY
ALPES TOURISME
— Bauges — Challes-les-Eaux — Chambéry —

Suppression de l'ensemble des adhésions partenariales 2020 à Grand Chambéry Alpes Tourisme

BÉNÉFICIAIRES

Acteurs du tourisme souhaitant bénéficier de l'accompagnement et de la visibilité apportés par Grand Chambéry Alpes Tourisme, voir site web

MODALITÉS D'APPLICATION

Se signaler à accueil@grandchamberyalpes-tourisme.com

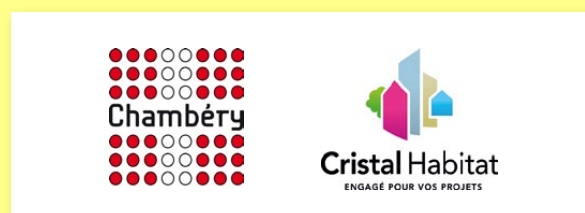
CONTACT

accueil.chambéry@grandchamberyalpes-tourisme.com
04 79 33 42 47



03

Exonérations de charges et moratoires loyers Chambéry



1. Exonération des droits d'occupation commerciale du Domaine Public :

- Droits de terrasse,
- Droits de place pour les étaliers et pour les ambulants qui ne sont pas admis sur les marchés ou un point de stationnement habituel,
- Droits de voirie pour les chantiers

2. Exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE)

3. Exonération des loyers pour les locaux commerciaux qui appartiennent à la ville et Cristal Habitat

BÉNÉFICIAIRES ET MODALITÉS D'APPLICATION

Prise de contact Ville de Chambéry

CONTACT

Service attractivité commerciale
Ville de Chambéry
04 79 60 20 14

LISTE DES ACTIVITÉS ÉLIGIBLES

**Le code NAF
est indiqué
à titre indicatif
(les activités
devant être
rattachées
à une
composante
touristique)**

55.10Z Hôtels et hébergement similaire	5510Z
55.20Z Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée	5520Z
55.30Z Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs	5530Z
55.90Z Autres hébergements	5590Z
56.10A Restauration traditionnelle	5610A
79.11Z Activités des agences de voyage	7911Z
79.12Z Activités des voyagistes	7912Z
79.90Z Autres services de réservation et activités connexes	7990Z
4764Z Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé	4764Z
4939C Téléphériques et remontées mécaniques	4939C
5829A Édition de logiciels système et de réseau	5829A
5829C Edition de logiciels applicatifs	5829C
6209Z Autres activités informatiques	6209Z
6311Z Traitement de données, hébergement et activités connexes	6311Z
6312Z Portails internet	6312Z
7721Z Location et location-bail d'articles de loisirs et de sport	7721Z
7911Z Activités des agences de voyage	7911Z
7912Z Activités des voyagistes	7912Z
8690F Activités de santé humaine non classées ailleurs	8690F
9103Z Gestion des sites et monuments historiques et des attractions touristiques similaires	9103Z
9104Z Gestion des jardins botaniques et zoologiques et des réserves naturelles	9104Z
9311Z Gestion d'installations sportives	9311Z
9319Z Autres activités liées au sport	9319Z
9321Z Activités des parcs d'attractions et parcs à thèmes	9321Z
9329Z Autres activités récréatives et de loisirs	9329Z
9602B Soins de beauté	9602B
9604Z Entretien corporel	9604Z